

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 février 2022 .....	1
2. Apport de la loi 3DS en matière d'endommagement accidentel .....	1
3. Indicateurs de l'observatoire national (GP2) .....	1
4. DO réseaux non sensibles en milieu rural .....	2
5. Habilitations H0B0 et HFBF .....	2
6. Groupe promotion et communication du décret .....	2
➤ Sensibilisation agences d'intérim .....	2
➤ Journée sécurité en action .....	3
7. Actualités .....	3
➤ Guide pratique : travaux à proximité des réseaux .....	3
➤ Courrier à destination des chambres d'agriculture d'AURA .....	3
➤ Retour sur l'Assemblée générale de l'observatoire national DT-DICT du 02/06/22 .....	3
➤ Tour de table pour les volontaires pour participer aux GP .....	3
8. Présentation des exploitants réseaux .....	3
➤ Rex GRDF .....	3
9. Questions diverses .....	3
➤ Événements sensibilisation : restant à définir .....	3
➤ Autres questions ? .....	4

### **1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 février 2022**

Un tour de table a été réalisée avant de démarrer la réunion.  
Le compte-rendu a été approuvé.

1

### **2. Apport de la loi 3DS en matière d'endommagement accidentel**

Une loi qui intègre des éléments importants sur la DT-DICT. Elle insère plusieurs dispositions importantes :

- La prise en charge du réseau endommagé ne peut être imputée ni à l'exécutant des travaux ni au responsable du projet.
- L'exécutant des travaux ne peut se voir imposer la prise en charge de la réparation lorsque l'endroit de l'endommagement n'est pas dans la zone du projet. Exception : si un dommage résulte d'une imprudence ou d'une négligence.

En pièce Jointe la présentation faite par la DREAL avec les extraits réglementaires

### **3. Indicateurs de l'observatoire national (GP2)**

Une présentation des derniers chiffres parus a été faite.

Il semblerait qu'il y ait moins d'ATU non appropriés. Pour rappel, suite à des échanges, une ATU est adaptée pour réparer une fuite d'eau.

Pour rappel les Travaux Urgents sont référencés suivants :

- urgence justifiée par la sécurité (ex : réparation d'une ornière grave sur la chaussée),
- urgence justifiée par la sauvegarde des personnes ou des biens (ex : fuite de gaz, rupture de ligne électrique),
- urgence justifiée par la continuité du service public (ex : fuite d'eau, coupure de téléphone),
- urgence liée à un cas de force majeure

Une évolution forte des DT et DICT est constatée entre 2013 et 2021 avec une réduction des dommages. Les dommages souterrains sont en baisse en Auvergne mais moins significativement que la moyenne française.

Les chiffres de manière globale montrent réellement l'efficacité en matière de sécurité du décret et de son application.

#### **4. DO réseaux non sensibles en milieu rural**

Une présentation a été faite du dommage intervenu en milieu agricole (cf. présentation). Malgré le fait que l'entreprise était en tort du fait de ne pas avoir fait la DICT, le contexte de l'affaire laisse de nombreuses questions :

- Le maître d'ouvrage (un agriculteur) n'a pas été sanctionné financièrement, seulement l'entreprise.
- L'exploitant de réseaux a constaté l'erreur cartographique mais n'en a pas tenu compte dans sa facturation.

Une question a été posée sur la validité d'un constat non signé contradictoirement par les 2 parties.

L'observatoire fait l'observation que dans la notion « constat contradictoire », il y a forcément les 2 parties ! Si une seule partie remplit et signe le constat, cela devient une simple déclaration unilatérale.

Cela démontre également la problématique de « l'absence » de représentants d'exploitants de réseaux sur le terrain pour aider les entreprises en cas d'intervention dans des lieux « sans repaire » précis.

Pour poursuivre la sensibilisation, il faudrait convier d'autres acteurs : membres de la chambre d'agriculture chargés de la sécurité, l'UNEP, etc. avec un courrier co-signé observatoire et DREAL.

Jérôme HENNEQUIN a également confirmé l'intérêt de solliciter le comité de concertation avant d'entamer des conflits plus lourds.

Un rendez-vous de sensibilisation au décret est pris avec la chambre départemental de l'agriculture de l'allier le 1<sup>er</sup> juillet. De la même manière, un courrier à été envoyé à toutes les chambres départementales et régionales pour les sensibilisé aux travaux à proximité de réseaux enterrés.

#### **5. Habilitations HOB0 et HFBF**

La genèse de l'habilitation HFBF vient du lancement du décret en 2012 et a été montée en parallèle. Cette habilitation permet de pouvoir « déplacer/ripper » un réseau sur quelques cm.

Un GT de l'observatoire travaille sur une intégration du HFBF avec l'AIPR.

De manière concrète, les travaux en fouille devraient tous être fait sous HFBF qui permet effectivement de travailler à proximité de réseaux électrique et de pouvoir le ripper légèrement.

De nombreux Maîtres d'ouvrage demandent toujours le HOB0.

Il faudrait donc avoir les 2 habilitations pour « être tranquille » et ce que certains membres de l'observatoire pratiquent dans leur entreprise.

Nous essayerons d'obtenir une réponse plus précise au niveau de l'observatoire national pour éviter ou favoriser ? l'une, l'autre ou les 2 formations.

#### **6. Groupe promotion et communication du décret**

##### **➤ Sensibilisation agences d'intérim**

Une première réunion a été faite le 5 mai auprès d'agences d'intérim pour les sensibiliser sur la réglementation. Même objectif vers les géomètres topographes et la FFB.

➤ **Journée sécurité en action**

Une présentation a été faite sur cette journée du 12 septembre au campus Véolia de Jonage.

## 7. **Actualités**

➤ **Guide pratique : travaux à proximité des réseaux**

Il va être totalement mis à jour et sera diffusé largement avant la fin de l'année.

➤ **Courrier à destination des chambres d'agriculture d'AURA**

Suite au dommage présenté au point 4, des courriers ont été adressés aux chambres d'agriculture départementales pour leur proposer d'organiser des réunions auprès de leurs ressortissants. A ce jour, 2 chambres ont répondu, soit pour un rendez-vous, soit pour des insertions d'informations dans leurs documents propres.

➤ **Retour sur l'Assemblée générale de l'observatoire national DT-DICT du 02/06/22**

Le Président a été réélu pour un nouveau mandat de 3 ans. 10 GT existent et sont ouverts à toutes et tous.

➤ **Tour de table pour les volontaires pour participer aux GP**

- GP 1 (Protys) (Relation entre l'observatoire National et les observatoires régionaux)
- GP 3 (Ouverture d'un fourreau en sécurité)
- GP 4 (Dématérialisation)
- GP 5 (Téléservice des réseaux)
- GP 6 (Charte travaux urgents)
- GP 7 (Détection des réseaux)
- GP 8 (Propositions d'évolutions du guide technique)
- GP 10 (Fascicules 4 et 5)

Merci à chaque personne qui souhaiterait participer à ces GP de se manifester auprès de la F RTP pour vous mettre dans la liste de diffusion des Dates et Comptes rendus.

## 8. **Présentation des exploitants réseaux**

➤ **Rex GRDF**

GRDF a fait la présentation d'un dommage (cf. présentation).

## 9. **Questions diverses**

➤ **Événements sensibilisation : restant à définir**

Le carrefour des maires du Puy-de-Dôme aura lieu le 7 octobre à Polydôme. Il reste des points techniques à valider avec l'association des maires et Centre France Evènements. Plusieurs partenaires se sont d'ores et déjà engagés financièrement : Enedis, FNEDRE, F RTP, GRTgaz et RTE. Il n'est pas encore trop tard pour se mobiliser pour cet évènement. Il faut s'assurer du temps imparti et de la place à Polydôme.

Hors Observatoire : Le carrefour des maires déplace à nouveau sa date et il ne nous sera plus possible de joindre notre action à la leur.

Il nous faut redéfinir une date pour notre événement de sensibilisation.

➤ **Autres questions ?**

Un doodle sera adressé pour fixer le prochain observatoire.

**Présents**

<i><b>NOM</b></i>	<i><b>PRENOM</b></i>	<i><b>ENTREPRISE / ORGANISATION</b></i>
BENARD	Matthieu	SADE
BIGENWALD	Stéphane	ORANGE
BOUZIAT	Daniel	DREAL AUVERGNE-RHONE-ALPES
BRETTE	Claire	SANCHEZ
CHAMPIER	François	ORANGE
CHASSIN	Xavier	CLERMONT AUVERGNE METROPOLE
DOLY	Pierre-François	ENEDIS
FAVARD	Julia	RTE
FILLIAS	Xavier	GRDF
GEORGES	Aurélie	TAPIR
GIRARD	Sonia	ENEDIS
HENNEQUIN	Jérôme	TAPIR
MALOCHET	Pierre	FRTA AURA
MERZOUGUI	Karim	CEGELEC
VIDALLE	Arnaud	COLAS RHONE ALPES AUVERGNE